

Info



Conseillers

N°23

EDITO



A l'issue d'un premier mandat de deux ans, le renouvellement du premier tiers des conseillers du CIROMK IdF-la Réunion marque une nouvelle étape de notre jeune histoire ordinale.

Je remercie le Conseil de m'avoir renouvelé sa confiance pour présider notre Institution régionale pour les mois qui viennent.

Si la phase de mise en place fut une expérience riche, le challenge à venir s'annonce bien plus passionnant : il s'agit de positionner notre Conseil dans le paysage institutionnel francilien et ultra marin, de permettre à chaque kinésithérapeute de s'approprier l'intérêt d'une organisation voulue par nos politiques et entérinée par la Loi.

C'est autour d'un bureau remanié que nous développerons ensemble les futures actions du CIROMK IdF-la Réunion. Ce remaniement répond à une volonté explicite : permettre au plus grand nombre d'entre nous de s'exprimer, d'impulser un élan qui valide, auprès de chaque kinésithérapeute francilien et réunionnais, l'intérêt d'un Ordre professionnel, mais aussi d'assoir la représentation de notre profession dans le monde de la santé, de faire émerger les compétences, les contributions que nous sommes en mesure de proposer dans le cadre de la Santé Publique.

L'organigramme fonctionnel s'inscrit dans une logique pragmatique, qui aura d'autant plus de sens qu'elle sera relayée par chaque conseiller, dans sa propre prise de responsabilité :

Trois personnalités fortes occupent les postes de vices présidents : Christian Fausser, Alain Choulot et Bernard Codet. Ils assureront, par leurs compétences complémentaires, la diversité des points de vue, les liens avec nos missions ordinales.

Eric Delezie reprend le volant de l'organisation en assurant le secrétariat général, avec l'excellence que nous lui connaissons dans cet exercice. Lien essentiel, il continuera à bousculer, pour l'intérêt général, chacun d'entre nous.

Eric Charuel, notre trésorier sortant, s'est vu plébiscité, en recueillant l'unanimité des voix sur son nom. Il continuera donc son travail débuté en octobre dernier, en gérant notre trésorerie avec l'efficacité et l'intégrité dont il sait faire preuve. Il saura, j'en suis persuadé, optimiser nos budgets étriqués.

C'est bien au niveau des commissions que nous aurons à exercer notre travail d'élu.

Chacun y a sa place, et peut, en fonction de ses appétences et de sa disponibilité, être contributif. Dans la logique d'autonomie que nous défendons à titre professionnel, nous estimons que chacun doit être en capacité de s'auto prescrire la tâche qui lui revient. Le bureau s'assurera de la cohérence des projets, et chaque responsable de commission constituera la courroie de transmission entre le travail de préparation et les propositions qui seront soumises aux assemblées plénières. Nous écrivons ensemble cette nouvelle page de notre histoire. Je souhaite que l'énergie disponible en chacun d'entre nous soit utilisée au mieux. Nous ne serons pas trop de 20 pour relever ce défi, et nous avons besoin de chacun. Nos nouveaux élus constituent des ressources complémentaires qui doivent s'exprimer, les kinésithérapeutes de l'Inter région nous regardent. Je vous souhaite de bonnes vacances, et vous donne rendez vous le 03 septembre pour notre prochaine assemblée plénière. Le CIROMK IdF-la Réunion sera cependant fonctionnel tout l'été.

Dominique PELCA
Président

Sommaire

Page 2

Candidature à la chambre disciplinaire de 1ère instance

Diplôme d'état, études, jeunes confrères

Agenda

Réunions à venir...

Page 3

Changement d'organigramme

Page 4

Etats généraux

Réflexions estivales

Programme complet des Entretiens de Bichat est en ligne !

Le premier "code européen de la santé" vient de paraître

Joindre votre conseil

)))) CANDIDATURES AUX ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CDPI DU CIROMK IdF-la Réunion

Renouvellement partiel des membres de la Chambre Disciplinaire de 1ère Instance :

Le jeudi 3 septembre 2009, 16h
(Article R.4124-5 CSP)

Dépôt des candidatures :

Au plus tard le lundi 3 août , 16h

Détails sur le site :

<http://idfreunion.ordremk.fr/>



Sièges à pourvoir :

Parmi les membres du CIROMK IdF-la Réunion (collège interne) :

- **8 titulaires**
(6 libéraux et 2 salariés)
- **8 suppléants**
(6 libéraux et 2 salariés)

Parmi les membres et anciens membres du conseil de l'Ordre élu dans l'Interrégion (collège externe) :

- **2 titulaires** (libéraux)
- **2 suppléants**
(1 libéral et 1 salarié)

La Chambre Disciplinaire de Première Instance du CIROMK IdF – La Réunion est composée de 2 collèges :

- **Le collège interne**, composé de membres élus du CIROMK IdF – La Réunion, qui fait l'objet d'un renouvellement total de ses membres, concomitamment au renouvellement du premier tiers sortant du Conseil Interrégional (ce n'est donc qu'à l'issue de ce scrutin que seront connus les membres éligibles à ce collège).
- **Le collège externe**, composé de membres ou anciens membres du conseil de l'Ordre élus dans l'Interrégion, qui fait l'objet d'un renouvellement du premier tiers sortant identifié lors du tirage au sort qui a suivi la première élection.

Tenant compte des délais de publication des résultats, de la période de 15 jours qui permet la contestation de ce scrutin, du délai de présentation des candidatures, de leur transmission aux électeurs, de la période estivale peu propice à une élection, des souhaits du magistrat Président de cette Chambre, nous avons fixé au 3 septembre 2009 à 16 heures la clôture de ce scrutin.

Le dépouillement se fera sans désenclaver, en séance publique, au siège du CIROMK IdF – La Réunion.

)))) ETUDE, DIPLOME D'ETAT, JEUNES CONFRERES

Sans se substituer à quiconque, le CIROMK IdF-la Réunion a suivi le dossier Etudes, diplôme d'état, et nouveaux diplômés de très près :

Les réunions tripartites, organisées depuis le mois de septembre 2008, se sont concrétisées par la rédaction commune d'une convention de stage en secteur de ville, répondant aux besoins légitimes des étudiants, comme aux obligations de toutes les parties concernées.

La décision de la DRASSIF de ne pas délivrer d'attestation de réussite au diplôme d'état cette année a été immédiatement suivie d'une solution proposée aux jeunes diplômés : c'est le conseil départemental de leur lieu d'exercice qui a délivré cette attestation, afin de permettre à ceux qui le désirent de commencer au plus tôt leur activité professionnelle. L'Ordre ayant mission de service public, et agissant par délégation de l'Etat, a toute légitimité à délivrer cette attestation. Cette position est confirmée par un courrier de la DRASSIF (plus bas), adressé aux DDASS.

Les CDOMK ont pour la plupart rédigé un livret récapitulatif à l'intention des jeunes diplômés. N'oubliez pas de le demander lorsque vous irez procéder à votre inscription.

Courriel du 9 juillet 2009 de la DRASSIF par Mme Holin inspectrice principale, service formations et professions

« Afin de s'aligner sur les pratiques des autres DRASS, la DRASS d'Ile-de-France a décidé de ne plus délivrer d'attestation de réussite aux nouveaux diplômés à l'issue d'une formation paramédicale, et notamment celle de masseur-kinésithérapeute, mais d'éditer d'emblée les diplômes.

Pour cette profession, le jury final s'est réuni le 2 juillet et les diplômes seront remis le 9 juillet aux instituts de formation franciliens, qui les remettront ensuite aux étudiants nouvellement diplômés.

Pour les jeunes professionnels qui souhaitent commencer à exercer sans attendre la remise du diplôme, le conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes Ile de France-La Réunion a demandé à tous les conseils départementaux, y compris ceux de province, de délivrer aux nouveaux professionnels diplômés en Ile-de-France une attestation de réussite, sur la base de la liste des candidats admis au DE à la session de juin 2009 que nous lui avons communiquée.

La délivrance de cette attestation a pour objectif de permettre aux nouveaux diplômés d'accomplir les formalités préalables à l'exercice de leur profession, dont en particulier l'enregistrement au fichier ADELI.

Cependant, le Conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes nous a signalé que, dans quelques départements, les nouveaux diplômés rencontraient des difficultés pour se faire enregistrer.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir enregistrer au fichier de votre département les nouveaux titulaires du DE de masseur-kinésithérapeute, obtenu en Ile-de-France, qui se présenteront munis d'une attestation de réussite délivrée par le conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. En cas de doute sur l'authenticité du document, vous pouvez vous rapprocher du conseil départemental de l'ordre qui a délivré l'attestation ou contacter la DRASS d'Ile-de-France par mail à l'adresse suivante : dr75-professions-de-sante@sante.gouv.fr »

AGENDA

Activités du mois de juillet

2 juillet

40 ans du CNPS à Rolland Garos

3 et 4 juillet

Master 2 « science de l'éducation » Session 4

7 juillet

Election du bureau du CIROMK IdF-la Réunion

16 juillet

Réunion de bureau

Réunion tripartite (CIROMK IdF-la Réunion/Syndicats de région/Directeurs IFMK)

18 juillet

Prêt de la salle du CIROMK IdF-la Réunion à la FFMKS

23 juillet

Réunion avec le CNOMK



REUNIONS A VENIR...

3 septembre

Plénière

1er octobre

Plénière

3 décembre

Plénière

)))) ACTUALITE DU CIROMK IdF-la Réunion

Nouvelle composition du CIROMK IdF-la Réunion 2009-2011

Nouveau mandat pour la grande majorité des élus sortants au premier scrutin du renouvellement du 1/3 sortant des conseillers ordinaires de l'Interrégion :

Eric Charuel, Odile Sandrin, Alain Choulot et Eric Delezie sont réélus, et participeront activement aux travaux du CIROMK IdF-la Réunion dans les années à venir. Leur travail et leur implication personnelle ont été reconnus.

Dans le 92, c'est Philippe Boisson qui succède à Catherine Jourda. Nous souhaitons trouver un conseiller aussi efficace et impliqué que le fut Catherine durant son court mandat de 2 ans. Nous accueillons enfin deux nouveaux conseillers : Yannick Ah-Pine qui occupe le poste supplémentaire octroyé à l'île de la Réunion du fait de sa démographie professionnelle réévaluée, et Florent Teboul, élu au poste devenu vacant du collègue salarié, suite au déménagement de Catherine Bonnot.

Composition du conseil

Le bureau



PELCA Dominique
Président
Col. Libéral dpt 93

CHOULOT Alain
Vice-Président
Col. Libéral dpt 974



CODET Bernard
Vice-Président
Col. Libéral dpt 75

Christian FAUSSER
Vice-Président
Col. Salarié



CHARUEL Eric
Trésorier général
Coll. Libéral dpt 75

DELEZIE Eric
Secrétaire Général
Col. Libéral dpt 95



Les conseillers

AH-PINE Yannick
Col. Libéral dpt 974



BESSE Jean-Louis
Col. Libéral dpt 75

BOISSON Philippe
Col. Libéral dpt 92



CHARLES Jean-Claude
Col. Libéral dpt 78

DUBUS Pascal
Col. Salarié



HERMET Jean-Pierre
Col. Salarié

JOUVE Gildas
Col. Libéral dpt 92



KEPEKLIAN Philippe
Col. Libéral dpt 91

LETELLIER Lucienne
Col. Salarié



MOREAU Jean-Marc
Col. Libéral dpt 92

PEYTOUR Marc
Col. Libéral dpt 77



PIERRE-FRANCOIS Christian
Col. Libéral dpt 94

SANDRIN Odile
Col. Libéral dpt 75



TEBOUL Florent
Col. Salarié



DEVOIRS DE VACANCES

ETATS GENERAUX *Lettre de l'ordre des MK n°15 - Edition Spéciale du 7 juillet 2009*

Le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes organise les États Généraux de la profession, qui se tiendront au début de l'année 2010. Les enjeux de ces États Généraux sont multiples. Ils touchent aussi bien les membres de la profession que les patients, les responsables publics et les autres professionnels de santé.

Afin de mieux appréhender ces enjeux, et de disposer d'un état des représentations sociales et des attentes des professionnels, des responsables politiques et des patients, le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes a décidé en partenariat avec les organisations syndicales, professionnelles et associatives de la masso-kinésithérapie de réaliser **une étude** auprès des différents acteurs concernés.

Vous avez accès, dans ce cadre, à un questionnaire en ligne, disponible à l'adresse suivante afin de nous donner votre avis :

[États généraux des masseurs-kinésithérapeutes >>> Enquête](#)

Si vous voulez faire entendre votre avis, merci de bien vouloir le faire **avant le 20 septembre 2009** au plus tard.

REFLEXIONS ESTIVALES

Espérons que dans les jours qui viennent vous aurez tous la possibilité de prendre quelques jours de vacances. Comme ça vous aurez les mains plus libres pour prendre la plume et nous proposer le fruit de vos réflexions estivales. Des grands chantiers vont être mis en place, pour la rentrée, comme les conclusions : des États généraux de la masso-kinésithérapie, de l'enquête de valorisation et de défense de la profession, les réponses aux quatorze propositions du CNO, il y a là de quoi vous inspirer. Mais tous autres sujets seront les bienvenus, comme des réflexions juridiques sur les contrats. Bonnes vacances à toutes et à tous.

Bernard CODET
Vice-Président

))) BREVES

→ Programme complet des Entretiens de Bichat est en ligne ! 14 - 19 septembre 2009

Ce programme est accrédité FMC pour 32 points sur les 4 jours (4 points par demi-journée) et fait le point sur l'ensemble des spécialités médicales. Consultez le détail des sujets abordés par spécialité et par jour et inscrivez-vous dès aujourd'hui !

Attention : les Entretiens de Bichat se dérouleront cette année au Palais des Congrès de Paris, 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris (métro ligne 1, station Porte Maillot)

Le Comité Scientifique et le Comité des Praticiens seront heureux de vous y accueillir

Lien : <http://www.entretiens-de-bichat.fr>

→ Le premier "code européen de la santé" vient de paraître

L'Institut droit et santé et l'Université Paris Descartes viennent de mettre un point final au premier "Code européen de la santé", rédigé par 19 universitaires, médecins, pharmaciens et juristes, sous la direction d'Anne Laude et Didier Tabuteau.

Cet ouvrage de 2.000 pages regroupe la version consolidée des textes européens relatifs à la santé, directives et règlements issus des travaux de la Commission européenne et du Parlement mais également la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) et les recommandations du Conseil de l'Europe, ainsi que des éléments de commentaires.

Le Code européen de la santé est publié aux Editions de santé (95 euros)

L'info conseillers du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de la Réunion

Editeur :
CIROMK IdF-la Réunion

Directeur de la publication :
Dominique Pelca

Secrétaire de Rédaction :
Eric Delezie

Conception :
Virginie Tadount Coomans

Impression :
CIROMK IdF-la Réunion

On participé à ce numéro :
Dominique Pelca
Eric Delezie
Virginie Tadount Coomans
Bernard Codet

JOINDRE VOTRE CONSEIL

5 rue Francis de Pressensé
93210 La Plaine Saint Denis

Tél. : 01 48 22 82 82
Fax : 01 48 22 64 95

<http://idf reunion.ordremk.fr>

Secrétaires :
Virginie Coomans et Solène Berger
secretariat@ordremk-idf.fr

Horaires d'ouvertures :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h